

Particulier, agriculteur, artisan, industriel, collectivité, prêtez votre toit!

Vous disposez d'un toit mais vous ne voulez pas réaliser un investissement conséquent dans une installation photovoltaïque ainsi que la maintenance et le suivi d'exploitation associés.

La SCIC recherche des toits :

- d'une surface entre 100 et 500 m²
- exposés sud

Comment ça marche ?

La société coopérative s'occupe de tout, elle:

- finance
- fait installer
- assure
- exploite
- effectue le suivi et gère la maintenance de l'installation photovoltaïque sur votre toit.



Contactez-nous pour nous rencontrer.

Contact technique : Jean-Claude Bonnet

Tél. 06 80 28 67 63

jean-claude.bonnet749@orange.fr

Devenir sociétaire,
c'est investir dans
l'économie locale,
éthique et solidaire

Prêter son toit,
c'est apporter une forte
contribution au
développement des
énergies renouvelables
locales

SCIC Toi et Toits

15 avenue du 11 Novembre

63600 AMBERT

Contact: Pascal Challet 06 77 33 18 63

scicoiettoits@gmail.com

 <https://www.facebook.com/ENRLIVRADOISFOREZ/>



Démarche conduite en partenariat avec:



Démarche bénéficiant du soutien financier de:



Coopérative citoyenne de production d'énergie renouvelable

>> TOI&TOITS



Projet sur le territoire du
Parc naturel régional Livradois Forez

SCIC Toi et Toits

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif a été créée en 2019 par des habitants du Livradois Forez. Animée par des bénévoles, elle a pour objet la production et la vente d'énergie photovoltaïque locale.



Qui peut participer ?

- Particuliers
- Collectivités
- Agriculteurs
- Entreprises locales

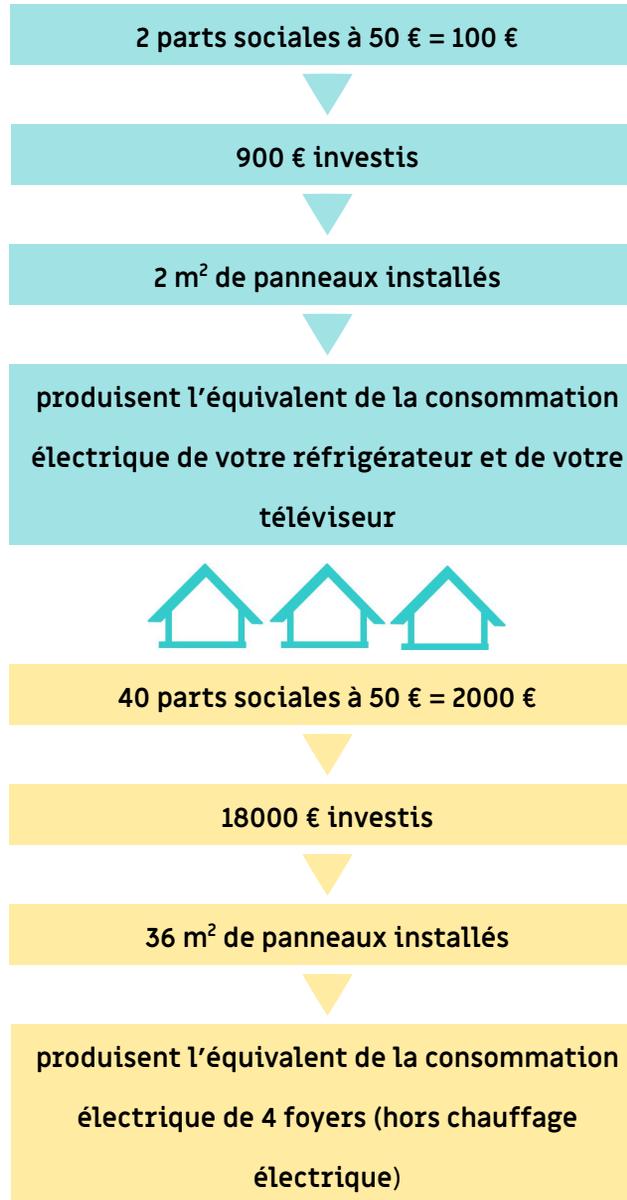


Pourquoi ?

- Accompagner le territoire à la transition énergétique
- Créer de la richesse localement
- La gouvernance nous appartient:
 - 1 personne = 1 voix
- Sensibiliser et s'appropriier les questions énergétiques



Combien ?



Comment ?

Soutenez le projet en devenant sociétaire que vous soyez particulier, agriculteur, artisan, collectivité. La démarche est très simple.

Pour les particuliers :

- complétez un bulletin de part(s) sociale(s),
- joignez votre règlement.

Pour les collectivités, vous devrez délibérer et nommer un représentant.

Contactez-nous pour :



- recevoir votre bulletin de part(s) sociale(s)
 - une présentation du projet dans votre commune
- Vous pouvez aussi télécharger directement votre

bulletin:



Contribuons à la sobriété énergétique:
le kWh le plus propre, c'est celui que l'on ne consomme pas.

